



14ème législature

Question N° : 34016	De M. Frédéric Lefebvre (Union pour un Mouvement Populaire - Français établis hors de France)	Question écrite
Ministère interrogé > Commerce extérieur		Ministère attributaire > Commerce extérieur
Rubrique >commerce extérieur	Tête d'analyse >exportations	Analyse > produits agroalimentaires. soutiens de l'État. rapport. propositions.
Question publiée au JO le : 30/07/2013 Réponse publiée au JO le : 03/09/2013 page : 9230		

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre du commerce extérieur sur la place de l'agroalimentaire français à l'export. Dans le contexte de dégradation de notre solde commercial déficitaire de 67 milliards d'euros en 2012, les industries agricole et agroalimentaire représentent un atout pour la balance commerciale française avec un excédent de 11,5 milliards d'euros en 2012. Ce solde résulte essentiellement de nos exportations de vins et spiritueux. Second exportateur mondial pour l'agroalimentaire en 2000 derrière les États-unis, la France occupe en 2013 le cinquième rang derrière les États unis d'Amérique, les Pays-Bas, l'Allemagne et le Brésil. Un récent rapport sénatorial a mis en exergue la dispersion des moyens entre plusieurs ministères, quatre opérateurs (UbiFrance Sopexa, Adepta et FranceAgrimer) et un ensemble d'acteurs publics et privé. Selon ce rapport l'absence de stratégie commune ne semble ni garantir une utilisation optimale des crédits budgétaires, ni assurer une attractivité efficace de l'offre française. Ce rapport propose d'associer au développement de la « marque France » la gastronomie et de l'excellence alimentaire française, qu'il a valorisé avec la « fête de la cuisine », en vue de développer la promotion de notre gastronomie. Il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement entend donner une suite favorable à cette proposition.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a nommé commissaire général de la participation française de l'exposition universelle de Milan, M. Alain Berger, jusque tout récemment délégué interministériel aux industries agro-alimentaires. L'organisation de cette participation est portée par l'établissement public France Agrimer. La promotion de l'agroalimentaire français constituera donc un élément fort de cette participation. Toutefois, les expositions universelles s'adressent au grand public ; c'est plutôt à travers les expositions professionnelles que la promotion de nos exportations peut être assurée le plus efficacement.